

NAO déménagement – De nouvelles rémunérations conventionnelles

11 FÉVRIER 2022



L’avenant n° 19 portant revalorisation des rémunérations dans le secteur du déménagement a été signé.

La FGTE CFDT, l’UNCP-FO et le SNATT CFE-CGC ont signé cet accord. Les nouvelles grilles conventionnelles entreront en application le premier jour suivant la parution au Journal officiel de son arrêté d’extension, et au plus tard le 1er juin 2022 pour les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles signataires.

[Télécharger l’accord](#)